



CGT Sevelnord

lundi 23 novembre 2015

Contacts : Équipe Bleue 03-27-22-51-06 ou 37-51-06 ,
Équipe Verte 03-27-22-50-29 ou 37-50-29,
Local CGT 03-27-22-67-04 ou 37-67-04,
syndicatcgtsevelnord.over-blog.com

1^{er} Réunion CE extra du 20 novembre 2015 à 8H30: **Ordre du jour : Intégration Sevel et FM au sein de PCA**

Dites oui et on discute après !!!

Lors de ce comité d'entreprise la direction a expliqué qu'à partir du 1^{er} janvier 2016, tous les salariés de Sevelnord intégreraient Peugeot Citroën Automobile et, ce n'est seulement qu'après avoir reçu l'avis des membres du comité d'entreprise qu'elle nous en expliquera les conditions et toutes ces conséquences.

Pour la CGT, il est hors de questions de signer « un chèque en blanc » voir la déclaration au VERSO.

2^{ieme} réunion CE extra du 20 novembre 2015 à 9H30

La direction a expliqué que l'accord GPEC de Sevel se transformerait au 1er janvier 2016 en accord DAEC du groupe qui prévoit un nouveau plan de suppression de 2650 emplois :
Ce sont plus de 15000 emplois qui ont été supprimé dans le groupe depuis le 1^{er} janvier 2013,
cette casse de l'emploi doit cesser.

Absence de motif économique

Ce plan de suppressions d'emplois qui se fixe comme objectif la baisse de la masse salariale se fait dans une période où les ventes de PSA sont à la hausse et, où le 1^{er} semestre est positif de 571 M€.

Des méthodes PLUS que douteuses !!!

La direction prétend que les mobilités et départs seront volontaires.

- De nombreux salariés subissent certaines pressions pour les inciter à adhérer aux plans de départs, alors même qu'ils ont émis à plusieurs reprises leur volonté de conserver leurs postes et leurs statuts.
D'autres salariés aujourd'hui confrontés au transfert de leurs activités et de leurs contrats de travail chez un autre employeur se voient contraints de quitter Sevelnord sans en avoir vraiment le choix.

La CGT ne peut qu'être défavorable à de telles pratiques qui privilégient les marges financières au détriment des salariés, de l'emploi, des conditions de travail et des compétences....

Intéressement

Lors du comité d'entreprise, la CGT a été la seule organisation syndicale à revendiquer un complément d'intéressement versé courant décembre qui, ne serait pas retiré de la paie de MAI, à la différence de l'avance sur salaire qui elle, était retirée sur la paie de MAI.

La direction doit répondre en comité d'entreprise ordinaire de ce vendredi 27 novembre 2015.